

Evaluation de la SCH 2013 – Résumé

La Société suisse de crédit hôtelier (SCH) est sur la bonne voie. Au cours de la période 2007-2012, elle a porté son volume de financement de 98 à 135 millions de francs. A partir de 2008, le volume a progressé de 8,5 %¹ en moyenne par an. La SCH a ainsi pu cofinancer un volume d'investissement annuel en termes réels de quelque 139 millions de francs.

Face aux défis auxquels le secteur de l'hébergement est confronté dans les régions touristiques, il s'agissait d'examiner les options relatives à un encouragement accru s'inscrivant dans la durée. Les propositions énoncées présentent les extensions possibles des instruments de la SCH. Afin de garantir à long terme l'activité de promotion élargie, il serait nécessaire de proroger le prêt supplémentaire de 100 millions de francs, limité au 31 décembre 2015, du train de mesures conjoncturelles de la Confédération.

Les propositions de développement peuvent faire l'objet d'une évaluation et d'une décision indépendantes les unes des autres. Elles ne constituent pas un programme d'optimisation de la SCH ni, en ce sens, une recommandation d'agir adressée au SECO.

La période d'évaluation 2007-2012 est marquée par l'évolution cyclique de la demande d'hébergement. Les années 2006 à 2008 ont été marquées par une forte croissance dans tous les segments de la demande, toutes régions confondues. À partir de 2009, les conséquences de la crise financière et de la hausse constante du franc suisse se sont de plus en plus fait sentir. La demande d'hébergement dans les régions touristiques a reculé avec certes un certain retard, mais d'autant plus d'intensité.

Le secteur de l'hébergement dans les régions touristiques suisses, notamment dans l'espace alpin, se caractérise par sa diversité. Cette spécificité a fortement contribué au maintien de la compétitivité malgré d'importants désavantages liés aux coûts. Dans les centres touristiques traditionnels, le taux d'occupation hôtelier s'est situé à un niveau plus bas que dans les régions alpines avoisinantes.

La SCH a rempli son mandat d'encouragement et de financement des établissements d'hébergement économiquement porteurs au cours de la période d'évaluation 2007-2012. À partir de 2008, elle a accru son volume de financement de 8,5 % en moyenne par an, adapté ses taux d'intérêt à la baisse en phase avec le marché et, avec les rendements obtenus, procédé aux correctifs de valeur et constitué les provisions nécessaires. Dès lors, l'exigence d'autofinancement pour la période d'évaluation 2007-2012 est respectée.

Entre 2007 et 2012, la SCH a soutenu, par ses prêts, un volume d'investissement annuel en termes réels (hors financement d'acquisitions hôtelières) de quelque 139 millions de francs en moyenne, soit près du double de celui de la période d'évaluation 2003-2007. Selon les

¹ L'année 2007, grevée par de nombreux événements extraordinaires, n'est pas comprise dans la valeur moyenne de la croissance.

données disponibles, cela représente environ 28 % du volume d'investissement global annuel du secteur de l'hébergement dans l'espace alpin suisse. Selon les estimations, la SCH a ainsi contribué à créer près de 1300 emplois et à en préserver entre 7000 et 8000 (équivalents plein temps). Une part importante des financements a été allouée aux petits et moyens établissements des catégories de une à trois étoiles.

La SCH a repensé ses processus internes au cours de la période d'évaluation 2007-2012. Elle a ainsi pu abaisser ses frais de personnel et d'exploitation d'environ 1 million de francs par an. Les économies réalisées ont été répercutées sous la forme de baisses de taux d'intérêts à l'endroit des établissements encouragés.

La SCH a ainsi contribué à la compétitivité du secteur de l'hébergement dans les régions touristiques. En octroyant ses crédits, elle a respecté le principe de subsidiarité ; il n'y a pas eu de concurrence avec les banques. L'évaluation des demandes de crédit de la SCH étant intervenue selon les méthodes modernes du secteur d'activité du crédit bancaire, sa collaboration avec les banques a été efficace. Du point de vue du rôle de l'Etat, l'orientation de la promotion sur des établissements économiquement prometteurs, indépendamment de leur taille et de leur structure, est la bonne.

De grands défis attendent le secteur de l'hébergement. L'hôtellerie dispose de possibilités limitées pour rémunérer de manière adéquate le capital investi². En revanche, des offres combinant hébergement, loisirs et bien-être voient le jour, qui sont gages, pour les investisseurs potentiels, de rendements attrayants. Des formes d'acquisition mixtes peuvent également offrir de nouvelles opportunités aux PME en mesure de s'adapter.

Il y a grand besoin, dans de nombreuses régions, de renouveler et d'étoffer les infrastructures touristiques existantes³. L'infrastructure du secteur public relève du domaine de compétence des cantons et des régions. Ces derniers ont lancé de nombreux projets touristiques soutenus financièrement par la Confédération par le biais de la nouvelle politique régionale. Le secteur de l'hôtellerie a un grand besoin de rattrapage en matière d'investissements de l'économie privée et d'assainissements structurels internes à la branche. Les cantons estiment que, dans ce domaine, la SCH doit fournir une contribution plus importante à l'avenir.

Compte tenu des exigences futures, les options de développement suivantes, qui sont indépendantes les unes des autres, doivent être examinées pour la SCH :

² Ces assertions se basent sur des entretiens effectués avec des hôteliers et des représentants du secteur bancaire. Les résultats obtenus dans l'hôtellerie traditionnelle sont tirés en partie des comptes annuels publiés sur l'internet, p. ex. Steigenberger Gstaad-Saanen, Hofweissbad Weissbad, Victoria-Jungfrau Collection (Victoria-Jungfrau Interlaken, Palace Luzern, Eden au Lac Zürich, Bellevue Palace Bern), Waldhaus Flims, Saratz Pontresina, Grand Resort Bad Ragaz.

³ Résultats de l'enquête auprès des cantons et des banques actives sur le plan régional.

Illustration 1 : options de développement de la SCH

Utilisation élargie des instruments

- Champ d'action : étendre le secteur de l'hébergement aux établissements proposant des offres combinées en matière d'hébergement et de loisirs pour le tourisme des vacances^{1]}
- Aire de déploiement : élargir la promotion des entreprises et la promotion interentreprises par des partenariats public-privé visant l'exploitation économique des infrastructures touristiques en complément du secteur de l'hébergement
- Rayon d'action : étendre les zones touristiques aux régions et centres à vocation touristique offrant un tourisme de vacances estival saisonnier et d'autres offres de tourisme axées sur les excursions, les villes, la culture et les congrès^{1]}

Effet visé

La SCH peut contribuer au changement structurel dans le secteur de l'hébergement par des incitations supplémentaires et une promotion active, sans déroger au principe de viabilité à long terme et de performance des établissements soutenus

Les projets NPR de création d'infrastructures touristiques sont complétés par des initiatives de l'économie privée

Instruments étendus

- Plafond de prêts plus élevé
- Participation autonome élargie au développement régional d'activités de conseil et de transfert de connaissances afin de soutenir, au plan régional, les projets de développement touristiques, les innovations et les offres combinées en matière d'hébergement
- Financements de l'innovation sous la forme de crédits d'exploitation liés à une idée commerciale soutenue au plan régional faisant intervenir les infrastructures d'hébergement existantes
- Financements intermédiaires saisonniers pour combler les lacunes de liquidités et d'accès aux crédits dues à la conjoncture au moyen de crédits d'exploitation à court terme octroyés conjointement avec les banques.

Effet visé

La SCH peut fixer des priorités supplémentaires en matière de soutien

Ces activités de soutien supplémentaires sont axées sur les lacunes potentielles de l'accès à court terme du secteur de l'hébergement aux crédits et sur la promotion d'offres de conseil régionales relevant de l'économie privée

Moyens financiers étendus pour la promotion

- Extension de la marge de manœuvre pour le financement par un prolongement et une réorientation du prêt supplémentaire de 100 millions de francs visant à soutenir le changement structurel dans le secteur de l'hébergement
- Garantie de pouvoir renforcer, si besoin est, les réserves afin de compenser les périodes où les taux d'intérêt sont bas et les risques liés aux prêts croissants^{2]}. Il est important, compte tenu des incertitudes affectant les marchés financiers, de pouvoir assurer la continuité des politiques en matière de taux d'intérêt et de risque menées par la SCH.

Effet visé

La SCH est financièrement en mesure, en fonction de l'évolution de la demande de crédits, de maintenir à long terme son activité de promotion au niveau atteint en 2012 pour les versements de prêts

L'exigence d'autofinancement peut ainsi être appliquée sur une période prolongée, un cycle conjoncturel p. ex.

Remarques :

- 1] Dans le cadre de sa stratégie 2008, la SCH s'est penchée de manière approfondie sur les nouvelles évolutions du secteur de l'hébergement et a axé en conséquence son activité de financement dans le cadre des dispositions légales (comportant également les exceptions prévues dans les cas d'espèce).
- 2] Sur les montants affectés par la Confédération à la SCH au titre des pertes sur cautionnement, qui sont presque entièrement absorbées aujourd'hui, la Confédération dispose encore de 19,5 millions de francs.

Dans les années 2007-2012, la SCH a pu satisfaire à l'exigence d'autofinancement à des taux d'intérêt relativement bas. Cela était dû en partie au fait que le volume des prêts consentis dans les années 2003 à 2006 était ajusté en fonction des risques. Avec l'application systématique de la valeur de rendement dans l'évaluation des nouveaux engagements de crédit, la SCH a pris moins de risques. L'évolution positive de l'économie de 2006 à la mi-2008 et le recul historique des taux d'intérêts y ont en outre contribué.

Dans ce contexte favorable pour la SCH, le conflit d'objectifs entre le mandat de promotion et l'exigence d'autofinancement s'est fait moins fortement sentir. Or, dans le nouveau contexte économique plus difficile, le mandat de promotion est de nouveau confronté à des risques croissants en matière de crédit. Le conflit d'objectifs va ainsi prendre davantage d'acuité ces prochaines années.

De l'avis unanime des parties prenantes interrogées, le principe d'autofinancement doit absolument être maintenu. L'autofinancement de la SCH est néanmoins fortement tributaire de facteurs externes. Actuellement, la SCH suit les évolutions du marché pour fixer ses taux d'intérêt, même si, ce faisant, elle ne peut prévenir que de manière limitée les risques inhérents à la branche et les risques conjoncturels. Il importe d'examiner suffisamment en amont l'opportunité de renforcer la prévention des risques sous la forme d'une majoration du taux d'intérêt en cas de ralentissement de la croissance du volume des prêts.